

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG
COMMUNE DE WINDSTEIN**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 octobre 2023
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 23 octobre 2023

Membres présents : Mesdames BIEBER Martine, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, MUNSCH Christian, PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

Membres excusés : BREHM Marie donne pouvoir à Christian ISENMANN,
FISCHER Mylène donne pouvoir à Martine BIEBER

Monsieur ISENMANN Christian a été nommé secrétaire de séance

Objet : N°1) Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2023

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 4 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Objet : N°2) Baux de Chasse – période 2024-2033

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
Vu la réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 28 août 2023,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2023,
Vu la lettre de réservation du Groupement Forestier Vosges Nord en date du 1^{er} septembre 2023,
Vu les avis des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse consultés par échange de mails,

Monsieur le Maire expose qu'en application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Le

bail de location des chasses communales est établi pour une durée de 9 ans et le bail actuel expire le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033. Il précise que la Commission Consultative Communale de la Chasse doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux, le mode de location, la convention de gré à gré et l'agrément des candidats. La décision finale appartient au Conseil Municipal.

Après approbation par le Conseil Municipal, la convention de gré à gré pour le lot concerné doit être signée par le maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

- de fixer à 134 ha 50 a la contenance des terrains à soumettre à la location,
 - de procéder à la location en un seul lot comprenant 134 ha 50 a en enclaves,
 - de mettre le lot en location par convention de gré à gré, le locataire ayant fait valoir son droit de priorité,
 - de fixer le prix de la location à 1 000.00 € (mille Euros) par an,
 - d'agréer la candidature du Groupement Forestier Vosges Nord,
 - d'agréer les associés dont le nombre a été arrêté à 1 (un),
- approuve**
- la convention de gré à gré
- autorise**
- Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré

Objet : N°3) Aménagement de la place centrale – lancement du projet suite à la Concertation

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains s'est engagée à soutenir le plan paysage de la traversée du massif des Vosges. Elle porte l'action 24 intitulée « fabrication collective de lieu de rencontre dans l'espace public du village ». La commune de WINDSTEIN a manifesté son intérêt pour participer à cette action ainsi que d'autres communes.

Une prestation d'assistance technique par un paysagiste-concepteur a été confiée par la Communauté de communes. Une étude concertée « paysage et animation locale » a ainsi été lancée et financée par la Communauté de communes et bénéficiant de subventions européennes (FEDER) et nationales (FNADT).

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord, initiateur de cette stratégie, accompagne ce projet en assistance à l'élaboration du cahier des charges.

Le paysagiste-concepteur chargé de l'étude concertée, Monsieur Gabriel MILOCHAU a ainsi proposé la démarche suivante :

- Co-construction d'une étude concertée-paysage et animation locale ayant comme vocation d'associer les habitants et acteurs locaux pour proposer des solutions concrètes adaptées aux enjeux locaux.
- La réflexion collective s'est déclinée en trois temps :
 - Le 25 mars 2023 Présentation, découverte du projet
 - Le 6 mai 2023 Atelier co-conception
 - Le 24 juin 2023 Restitution, présentation publique

Afin de mener à terme ce projet, le Conseil Municipal est chargé d'analyser les résultats de cette concertation qui a abouti à cette étude de faisabilité. Le site d'étude a concerné un périmètre élargi, puis dans un second temps un périmètre opérationnel. Ce dernier s'est décomposé en quatre secteurs :

- * parking
- * place du grand grès
- * balcon vert sur la vallée
- * parvis mairie

Une estimation financière en trois phases a été établie comme suit :

Phase 1 → Place de stationnement - zone de service	215 000 € HT
Phase 2 → Le balcon vert - zone d'accueil	105 000 € HT
Phase 3 → La place du grand grès - accueil et services	155 000 € HT
Montant total HT	475 000€ HT

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur l'avancée de ce dossier d'un grand intérêt pour la commune, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

- de valider l'étude de faisabilité sur la base du document de présentation de la concertation citoyenne présenté le 24 juin 2023,
- de valider le périmètre opérationnel tel que défini dans l'étude et l'estimation financière des aménagements pour un montant total de 475 000 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à missionner un cabinet de géomètre-expert pour procéder à un lever topographique du périmètre opérationnel du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à missionner l'équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste concepteur, Monsieur Gabriel MILOCHAU de Sparsbach et du bureau d'études techniques VRD, M2i de Wingersheim, pour réaliser l'ensemble des études et le suivi des travaux sur la base de l'étude de faisabilité et du lever topographique, pour un montant total de 28 512 € HT (le détail des étapes et répartition des honoraires étant définis dans le tableau du 26 octobre 2023),
- de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR), et du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),
- de solliciter la Région Grand Est au titre du Contrat de Plan Interrégional Massif des Vosges 2021-2027 (CPIER),
- de solliciter la participation financière de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI),
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche pour recherche de financements.

Objet : N° 4) Commission de contrôle des listes électorales – renouvellement 2023

Monsieur le Maire informe que la dernière campagne de composition des commissions de contrôle des listes électorales ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales, il doit être procédé en 2023 à une nouvelle composition conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral. Cette commission a deux missions, l'une veiller à la régularité des listes électorales, l'autre à statuer sur les recours administratifs préalables

obligatoires (RAPO). Elle doit se réunir au moins une fois par an entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin. Elle est composée de 3 membres titulaires à savoir : un membre du conseil municipal, un délégué de l'administration pour le représentant de l'Etat dans le département et un délégué du Tribunal Judiciaire compétent dans la commune. Ces membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature pour le recrutement des délégués de l'administration et du Tribunal Judiciaire par voie d'affichage et diffusé au sein des diverses institutions et services de l'Etat dans le département. Si la commune n'est pas en mesure de proposer des personnes pour l'exercice de ces fonctions, des personnes ayant candidatées suite à cet appel pourraient être nommées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
propose**

- de nommer Madame Martine BIEBER en tant que membre titulaire du Conseil Municipal
- de nommer Monsieur Christian STEINER en tant que membre suppléant du Conseil Municipal

Objet : N°5) Demande de subvention scolaire – classe découverte du 25 au 28 mars 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'école "à l'orée des bois" de Dambach pour une demande de subvention en vue d'une classe de découverte. Tous les élèves de l'école de Dambach de la petite section au CM2 partiront 4 jours soit 3 nuitées à la Maison des Aliziers à la Hoube du 25 mars au 28 mars 2024. La Collectivité européenne d'Alsace n'accorde plus de subvention pour les séjours en classe de découverte. Monsieur le Maire indique que 3 élèves de la commune de Windstein participeront à ce séjour, ainsi il suggère qu'une aide financière soit accordée, il propose le montant de 5 € par nuitée et par élève.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- d'accorder une aide financière de 5 € par nuitée par élève pour le séjour à La Hoube du 25 mars au 28 mars 2024
- que le montant de l'aide sera versée à l'établissement scolaire sur présentation d'un état établi à l'issue du séjour

Objet N°6) Convention de mise à disposition de personnel communal

Monsieur le Maire informe que la convention de mise à disposition de personnel communal arrive à échéance le 30 novembre 2023 pour l'emploi de secrétaire de mairie. Ainsi, pour assurer la continuité de service, il y a lieu de procéder à la mise en place d'une convention à partir du 1er décembre 2023 pour une durée de 3 ans. A partir du 1^{er} décembre 2023, la Commune de DAMBACH met à disposition, sous forme de convention, sa secrétaire de mairie Mme Françoise MÜLLER, à raison de 7 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

décide

- d'approuver la mise à disposition de Madame MULLER Françoise auprès de la commune pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2023 à raison de 7 heures de service hebdomadaire selon les conditions fixées dans la convention autorise

- Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'elle est annexée à la présente délibération

Objet N°7) Pose canalisations – busage du fossé rue Nagelsthal

Monsieur le Maire expose que le fossé existant entre les propriétés riveraines et la chaussée rue du Nagelsthal s'est détérioré suite à la présence de rongeurs et de ravinement dû aux pluies diluviennes de ces dernières années. La clôture d'un riverain s'est déstabilisée et il est envisagé de poursuivre le busage du fossé sur environ 42 mètres. Monsieur le Maire présente les offres reçues pour la réalisation de ces travaux. Après concertation, l'entreprise VOLTZ – Terrassement de Forstheim a présenté l'offre la mieux disante pour un montant de 8 203.20 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- la réalisation des travaux de pose de canalisations – busage du fossé
- de retenir l'offre de l'entreprise VOTLZ – Terrassement d'un montant de 8 203.20 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux

Objet : N°8) Rapports d'activités 2022 (Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, SMICTOM, PETR, Electricité de Strasbourg)

a) Rapport d'activités 2022 Communes de communes du pays de Niederbronn-les-Bains

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. L'année 2022 a été marquée par plusieurs projets (soutien à l'Ukraine, l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère, création d'un service commun pour les cartes nationales d'identité et passeports, labélisation France Services, développement des accueils périscolaires, job dating)

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu consultable en mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie

b) Rapport d'activités 2022 SMICTOM

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, transmis par le SMICTOM Nord du Bas Rhin.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports consultables au secrétariat de mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.

c) Rapport d'activités 2022 PETR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du PETR qui retrace toutes les actions menées sur le territoire de l'Alsace du Nord.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports consultables au secrétariat de mairie pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.

d) Rapport d'activités 2022 Electricité de Strasbourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la concession de distribution publique d'électricité au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport consultable pendant un mois durant les heures d'ouverture de la Mairie.

Objet : N°9) Divers et communications

- Monsieur le Maire exprime sa satisfaction concernant les échanges techniques qui ont eu lieu entre le SDEA et le Syndicat des Eaux de Reichshoffen et environs (SIAEP) lors de la réunion du 20 octobre, en vue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable. Les études pourront se poursuivre en envisageant un piquage sur le réseau de distribution géré par le SIAEP.

- Monsieur le Maire rappelle également la tenue d'une réunion de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde du 3 novembre à 18h30 en présence du bureau d'étude et du Conseil Municipal de Dambach.

- La borne numérique interactive financée par la Communauté de communes sera installée au printemps 2024 et deux correspondants locaux devront être formés pour la gestion des données. Monsieur le Maire et son Adjoint suivront la formation d'utilisateurs.

- Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal l'acquisition de guirlandes lumineuses pour les décorations de Noël sur les façades de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures.



Windstein, le 6 novembre 2023
Le secrétaire de séance,
Christian ISENMANN